[BD] Violences contre les femmes en Afrique

jeudi 24 novembre 2016

Les violences sexuelles touchent les femmes chaque jour, partout dans le monde. La FIDH et ses partenaires s'engagent au quotidien pour y mettre fin. Pour cela, les États doivent être mis face à leurs responsabilités : ils ont le devoir, et les moyens, d'agir pour mettre fin aux violences faites aux femmes.

À l'occasion de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, la FIDH et ses 40 ligues africaines se mobilisent pour rappeler aux États les mesures qu'ils doivent prendre contre les violences sexuelles en Afrique.

LE 25 NOVEMBRE EST LA JOURNÉE INTERNATIONALE POUR L'ÉLIMINATION DE LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES.

En Afrique, comme dans le reste du monde, les discriminations persistent à l'égard des femmes. Elles engendrent des violences de tous types, perpétrées en temps de guerre, mais aussi en temps de paix.

Ces violences touchent les femmes, au sein de la famille,

au travail.

dans les lieux de détention,

dans l'espace public.

Les femmes et les filles sont en particulier victimes de violences sexuelles.
Celles-ci peuvent aussi toucher les hommes et les garçons.

EN AFRIQUE, LES VIOLENCES SEXUELLES PEUVENT PRENDRE PLUSIEURS FORMES.

Les femmes et les filles sont victimes de mutilations génitales dans de nombreux pays, par exemple...

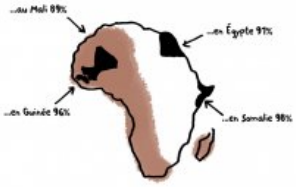

Les mariages précoces et forcés sont très répandus. 39% des filles sont mariées avant 18 ans en Afrique Sub-saharienne.

Pendant les conflits, tant les armées que les groupes rebelles multiplient les violences sexuelles.

Au Nigeria par exemple, Boko Haram continue de commettre des viols, enlèvements, mariages forcés, et esclavage sexuel en toute impunité. Deux ans après l'enlèvement des lycéennes de Chibok, le sort de près de 200 d'entre elles demeure encore incertain.

Au Cameroun, en Côte d'Ivoire, en Égypte et dans d'autres pays, le viol conjugal n'est pas reconnu par le code pénal.

LES CONSÉQUENCES SONT NOMBREUSES :

Les victimes n'ont pas accès à la justice ...

... et aux soins médicaux.

L'avortement est interdit même en cas de viol dans de nombreux pays (Angola, Côte d'Ivoire, Egypte, Madagascar, Sénégal...)

Les femmes violées ne peuvent avorter que clandestinement et au péril de leur vie. Les décès causés par des avortements à risque représentent 13% de la mortalité maternelle au niveau mondial.

LES ETATS ONT LA RESPONSABILITÉ PREMIÈRE DE FAIRE CESSER LES VIOLENCES.

Les Nations Unies et la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (la CADHP) les aident à mettre en oeuvre ces traités.

Les associations qui défendent les droits des femmes participent aussi à la CADHP.

POUR COMBATTRE LES VIOLENCES SEXUELLES, LES ETATS PEUVENT :

Criminaliser les violences sexuelles.

Mettre en place des centres d'aide médicale et psychologique aux victimes.

Former la police, les magistrat-e-s.

Garantir la réparation des préjudices des victimes.

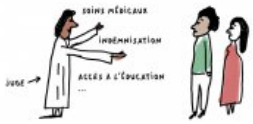

Ratifier et appliquer les traités internationaux qui protègent les droits des femmes.

Garantir la participation des femmes aux décisions, notamment celles relatives aux violences faites aux femmes et à la santé sexuelle et reproductive.

LA FIDH ET SES 40 ORGANISATIONS MEMBRES EN AFRIQUE TRAVAILLENT CHAQUE JOUR POUR...

L'ÉLIMINATION DES VIOLENCES EST LA RESPONSABILITÉ PREMIÈRE DES ETATS. PARTAGER CETTE BD, C'EST NOUS AIDER À FAIRE PROGRESSER LES DROITS DES FEMMES EN AFRIQUE.

Illustrations : Serge Bloch

Pour en savoir plus

Les violences perpétrées contre les femmes en Afrique sont multiples : mutilations génitales, mariages précoces et forcés, violences conjugales, crimes sexuels dans les conflits armés et violence politique. Pour y mettre fin, la FIDH a présenté son analyse et ses recommandations à la CADHP (Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples) lors de sa 59ème session.

Dans cette note, la FIDH expose le contexte général de discrimination (en matière de droit de la famille, de sous-représentation dans la vie publique et politique, de violations des droits sexuels et reproductifs) dans lequel s'inscrivent ces violences. Elle donne également des informations concernant les attaques subies par les femmes qui défendent les droits humains et les militant-e-s qui défendent les droits des femmes.

Engagez-vous pour les droits des femmes !

Signez notre pétition "Pour que naître fille ne soit plus un obstacle".